

Affichée le 26 juin 2025



120 Avenue d'Octavéon
26750 Châtillon Saint Jean
04 75 45 31 15
mairie@chatillonsaintjean.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 23 juin 2025

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	DCM-2025-022 du 23 juin 2025 portant revalorisation du barème de commissionnement bancaire à compter du 01/04/025	Adoptée à l'unanimité
N°2	DCM-2025-023 du 23 juin 2025 portant décision modificative n°1 du budget primitif 2025 – virements de crédits	Adoptée à l'unanimité
N°3	DCM-2025-024 du 23 juin 2025 portant obligation de dépôt du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal	Adoptée à la majorité
N°4	DCM-2025-025 du 23 juin 2025 soumettant les clôtures à la procédure de déclaration préalable	Adoptée à l'unanimité
N°5	DCM-2025-026 du 23 juin 2025 soumettant les travaux de ravalement de façade à la procédure de déclaration préalable	Adoptée à la majorité
N°6	DCM-2025-027 du 23 juin 2025 créant un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à compter du 24/11/2025	Adoptée à l'unanimité
N°7	DCM-2025-028 du 23 juin 2025 instaurant des régimes d'équivalence pour les agents intervenant dans le cadre de courts séjours	Adopté à l'unanimité
N°8	DCM-2025-029 du 23 juin 2025 modifiant les tarifs du service d'accueil de loisirs sans hébergement Chatikids	Adopté à l'unanimité
N°9	DCM-2025-030 du 23 juin 2025 modifiant les règlements intérieurs du service d'accueil de loisirs sans hébergement Chatikids	Adopté à l'unanimité
N°10	DCM-2025-031 du 23 juin 2025 autorisant la signature de l'avenant N°1 à la convention de groupement de lutte contre les déchets abandonnés avec CITEO	Adopté à l'unanimité

À Châtillon-Saint-Jean, le 24 juin 2025,

Le Maire, Daniel Barruyer

